POUR UN PARADIGME ECOLOGIQUE CONTRE LA MARCHANDISATION DE LA TERRE PAR LA MONDIALISATION NEOLIBERALE¹

Professeur Abbé Louis MPALA Mbabula

Université de Lubumbashi

INTRODUCTION

Notre réflexion porte sur le paradigme écologique, alternative au paradigme de la mondialisation néolibérale que le Pape François appelle volontiers *paradigme techno-économique*². Notre maison, *heimat*, à savoir la TERRE, est menacée et par le fait même nous nous menaçons, car nous sommes comparables à la tortue en train de s'enlever la carapace. Restera-t-elle en vie ? L'heure a sonné où la philosophie doit jouer le rôle que lui confère L. Wittgenstein II, celui de montrer à la mouche la voie de sortie de la bouteille. En effet, de par le paradigme techno-économique, comme une mouche, nous sommes entrés dans une bouteille écologique et il nous faut une voie de sortie sous peine de mourir asphyxiés. La TERRE, notre Mère, est devenue une marchandise avec tout ce qu'elle a, y compris l'être humain. Doit-on laisser perdurer cette marchandisation de la TERRE par la mondialisation néolibérale ? Non. Quelles stratégies doit-on mettre en œuvre pour renverser la vapeur et construire une alternative, le paradigme écologique ? Voilà la question fondamentale qui nous servira de fil rouge conducteur.

De ce qui précède, notre article sera divisé en trois parties. La première aura pour tâche de dire ce que nous entendons par le concept paradigme. La deuxième fera voir comment la mondialisation néolibérale, en tant que paradigme techno-économique, opère et marchandise la TERRE et tout ce qu'elle a, et ce suite à la suprématie du MARCHE. La troisième et dernière partie se voudra être un plaidoyer pour le paradigme écologique, unique chance pour la survie de la TERRE et de tout ce qu'elle renferme.

¹ Cet article s'inspire de notre récent livre *Pour une nouvelle narration du monde. Essai d'une philosophie de l'histoire*, Lubumbashi, Editions Mpala, 2015.

² Cf. PAPE FRANCOIS, Lettre encyclique Laudato SI'. Sur la sauvegarde de la maison commune, Vaticana, Libreria Editrice, 2015 [en ligne] http://w2.vaticana.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco 20150524 enciclica-laudato-si. Html (page consultée le 13 juin 2015

1. LE PARADIGME, QUID?

Edgar Morin³ nous renseigne que le terme grec *paradigma* est polysémique selon les auteurs. Chez Platon, paradigme signifie « exemplification du modèle ou de la règle »⁴. Cependant, pour Aristote, « le paradigme est l'argument qui, fondé sur un exemple, est destiné à être généralisé »⁵. De ces deux philosophes, nous pouvons retenir que le concept paradigme renvoie au *modèle* ou à l'*exemple*.

C'est en linguistique et en grammaire que le mot paradigme a un sens précis et spécifique. En grammaire, le paradigme est un « mot type qui est donné comme exemple ou modèle pour une déclinaison ou une conjugaison »⁶. Cette définition est celle que retient aussi la linguistique où le paradigme est la liste ou un modèle montrant les formes qu'un mot peut avoir dans un système grammatical. Cette définition ne semble pas trop s'écarter de celles de Platon et d'Aristote.

Un temps viendra où le mot paradigme prendra un sens bien différent de celui de la grammaire. Le vocabulaire des idées et débats scientifiques anglo-saxons le transformera pour désigner « soit le principe, le modèle ou la règle générale, soit l'ensemble des représentations, croyances, idées qui s'illustrent de façon exemplaire ou qui illustrent des cas exemplaires »⁷.

C'est Thomas Kuhn qui donnera une importance capitale à la notion en définissant le concept de paradigme comme étant constitué par « les découvertes scientifiques universellement reconnues qui, pour un temps, fournissent à un groupe de chercheurs des problèmes types et des solutions »⁸. Ce sens sociologisé est devenu « l'ensemble des croyances, des valeurs reconnues et des techniques qui sont communes aux membres d'un groupe donné »⁹. Pour E. Morin, ce nouveau sens est à la fois fort et flou : « Fort, parce que le paradigme a valeur radicale d'orientation méthodique, de schèmes fondamentaux de pensée, de présupposés ou de croyances jouant un rôle clé, et porte ainsi en lui un pouvoir dominateur sur les théories. Flou, parce qu'il oscille entre des sens divers, recouvrant *in extremis* de façon vague l'adhésion collective des scientifiques à une vision du monde »¹⁰.

En outre, E. Morin nous révèle que, suite à des critiques répétées, Thomas Kuhn s'est résolu à abandonner le concept de paradigme¹¹.

Michel Foucault, de sa part, a donné au concept *épistème*, un sens proche de celui de paradigme. De fait, Michel Foucault définit *épistème* comme « ce qui définit les conditions de possibilités d'un savoir »¹². E. Morin a du penchant pour Michel Foucault et qualifie sa définition d'un sens plus radical et plus ample que le paradigme de Kuhn. Cela s'explique, selon E. Morin, du fait qu'*épistème* se trouve presque « au fondement du savoir et qu'elle recouvre le champ cognitif d'une culture »¹³. Toutefois, E. Morin prend de distance face à cette définition foucaldienne quand il fait remarquer que « Foucault a conçu la relation culture/*épistème* de façon simplifiante (« Dans une culture, à un moment donné, il n'y a qu'une *episteme...* ») et arbitraire (dans sa conception, sa localisation et sa datation des coupures épistémiques) »¹⁴.

³ Nous tenons à expliciter cette notion, car tous les chapitres de ce travail auront à y recourir.

⁴ E. MORIN., La méthode 4. Les idées : leur habitat, leur vie, leurs mœurs, leur organisation, Paris, Seuil, 1991, p.211.

⁵ *Ibidem*, p.211.

⁶ A. SILEM, et J.-M. ALBERTINI, (dir), *Lexique d'économie*, Paris, Dalloz, 2004, p.518.

⁷ E. MORIN, *op.cit.*, p.211.

⁸ *Ibidem*, p.211.

⁹ Thomas KUHN, cité par *Ibidem*, p.212.

¹⁰ MORIN, E., *op.cit.*, p.212.

¹¹ Cf. *Ibidem*, p.212.

¹² Michel FOUCAULT, cité par *Ibidem*, p.212

¹³ MORIN, E., *op.cit.*, p.212.

¹⁴ *Ibidem*, p.212.

E. Morin, avant de proposer sa propre définition, jette un regard sur le dire de Maruyana. Ce dernier parle de quatre types épistémologiques (homogénéistique-hiérarchiqueclassificateur, atomistique, homéostatique, morphogénétique) déterminant, chacun, ses types causalité, de logique crée perception, de et son « paysage (mindscape=l'expression est de Maruyana)¹⁵. Cette conception, fait remarquer E. Morin, s'applique « non seulement à toutes formes de connaissance, mais aussi à l'esthétique, à l'éthique et à la religion » 16.

Tout en ayant de la sympathie pour les concepts épistème et mindscape, E. Morin opte, en dernière instance, pour le concept paradigme. Pour lui, « un paradigme contient, pour tous discours s'effectuant sous son empire, les concepts fondamentaux ou les catégories maîtresses de l'intelligibilité en même temps que le type de relations logiques d'attraction (conjonction, disjonction, implication ou autres) entre ces concepts ou catégories »¹⁷. Cette définition laisse entendre que les individus ont des paradigmes inscrits culturellement en eux de telle sorte qu'ils connaissent, pensent et agissent selon ces paradigmes. On comprend que les systèmes sont « radicalement organisés en vertu des paradigmes » ¹⁸.

Cette définition est de caractère à la fois sémantique, logique et idéo-logique. Qu'estce à dire? En déterminant l'intelligibilité et en donnant sens, le paradigme joue le rôle sémantique. Son rôle logique n'est pas moindre non plus, car le paradigme détermine les opérations logiques maîtresses. Il remplit aussi le rôle idéo-logique du fait qu'il est « le principe premier d'association, élimination, sélection, [ainsi, il] détermine les conditions d'organisationnel des idées »¹⁹. Ces trois rôles – ou triple sens génératif et organisationnel selon E. Morin- permettent au paradigme d'orienter, de gouverner, de contrôler l'organisation des raisonnements individuels et des systèmes d'idées lui obéissant.

Dans le souci d'élucider cette notion, E. Morin compare le paradigme au virus se trouvant dans l'ADN. Comme le virus prend le contrôle de l'ADN, le paradigme prend le contrôle du discours ou de la théorie. « L'analogie s'arrête là, car, à la différence du virus, le paradigme est non pas étranger, mais endogène au discours »²⁰.

- E. Morin attribue douze caractéristiques au concept paradigme tel qu'il l'entend. Nous en retiendrons quatre:
- «1.Le paradigme est « non falsifiable » »²¹. Cette caractéristique s'inscrit en faux contre la théorie de Karl Popper. De ce fait, tout paradigme est à l'abri de toute infirmationvérification empirique. Seules les théories scientifiques qui en dépendent sont falsifiables.
- « 2. Le paradigme dispose du principe d'autorité axiomatique » ²². Le paradigme ne se confond pas avec les axiomes dont il est le fondateur. Cependant, ajoute E. Morin, « l'autorité de l'axiome légitime rétroactivement le paradigme »²³. Voici deux exemples simplification: « Tout phénomène naturel obéit au d'axiomes tirés du paradigme de déterminisme » et « tout phénomène proprement humain se définit comme sur-naturel » ²⁴.
- « 3. Le paradigme dispose d'un principe d'exclusion : le paradigme exclut non seulement les données, énoncés qui ne lui sont pas conformes, mais aussi les problèmes qu'il ne connaît pas »²⁵. De ce fait, un paradigme de simplification jouant sur la disjonction

¹⁵ Cf. *Ibidem*, p.213.

¹⁶ *Ibidem*, p.212.

¹⁷ *Ibidem*, p.213.

¹⁸ *Ibidem*, p.213.

¹⁹ *Ibidem*, p.213.

²⁰ *Ibidem*, p.213.

²¹ *Ibidem.*, p.216.

²² *Ibidem*, p.216.

²³ *Ibidem*, p.216. ²⁴ *Ibidem*, p.214.

²⁵ *Ibidem*, p.217.

(séparant, e.g., l'humain et le naturel) et sur la réduction (réduisant, p.e., l'humain au naturel) ne peut reconnaître l'existence du problème de la complexité.

« 4. Ce qu'il exclut n'existant pas, le paradigme rend aveugle » ²⁶. Pour illustrer cette caractéristique, E. Morin parle du paradigme structuraliste dans lequel le sujet et le devenir n'ont aucune réalité. Cela a conduit Michel Foucault, avec son paradigme épistémo-structuraliste à qualifier l'homme d'invention épistémique. « Dès lors, fait remarquer E. Morin, tout discours « humaniste » disqualifie celui qui le tient » ²⁷. Le premier Louis Althusser était sous cette cécité quand il refusa tout discours humaniste au Marx de la maturité ²⁸.

E. Morin met à notre disposition des éléments pouvant nous aider à parler du paradigme techno-économique et du paradigme écologique.

2. LA MONDIALISATION NEOLIBERALE COMME PARADIGME TECHNO-ECONOMIQUE

2.1. De la tentative de la définition de la mondialisation néolibérale²⁹ et de ses acteurs

La mondialisation néolibérale ne peut être appréhendée que si elle est considérée comme « l'accroissement massif de l'interdépendance ». ³⁰

Quatre interdépendances retiennent notre attention car nous les considérons comme les plus importantes ou fondamentales.

Nous trouvant devant la *suprématie du Marché*, la première interdépendance de la mondialisation néolibérale est relative à la production. Cette interdépendance par les marchés relative à la production se traduit par la disparition des frontières géographiques et par l'abaissement des barrières tarifaires et non tarifaires. Mues par la logique de la recherche d'un profit maximal, les firmes transnationales (FTN) font la délocalisation de leurs activités industrielles consistant en une séparation des lieux de production ou de transformation de certaines marchandises de leurs lieux de consommation. La délocalisation entraîne une décomposition internationale des processus productifs. « Chacun des segments est localisé dans des espaces différents, pour des raisons liées aux coûts de production, aux dimensions du marché, à des risques ou à des réglementations ». ³¹

La deuxième interdépendance est relative aux échanges et au commerce. Cette interdépendance, en connexion avec la première, se caractérise, comme la première, par une décomposition internationale des processus productifs. Celle-ci « s'appuie sur un réseau de filiales ou de sous-traitants de filiales et le nomadisme de segments entiers des appareils de production selon la logique des avantages comparatifs »³².

²⁶ *Ibidem*, p.217

²⁷ *Ibidem*, p.217.

²⁸ Cf. ALTHUSSER, L., *Pour Marx*, La Découverte, 1986. p.227-249 (chapitre VII : *Marxisme et humanisme*).

²⁹ Nous ne sommes pas sans savoir que beaucoup d'auteurs ont écrit sur la mondialisation.

³⁰ T. DE MONTBRIAL., *Perspectives à la fin du millénaire*, dans DE MONTBRIAL T. et Jacquet, P. (dir), *Rames*, Paris, Dunod, 2001, p.13.

³¹ MOUSTAPHA Kassé, Consultation sur la dimension sociale de la mondialisation, BIT/CODESRIA (27 août 2002, Hôtel Savana Dakar) [en ligne] http://www.ilo.org/public/english/wcdg/docs/kassé.pdf (page consultée le 29/06/2005).

³² *Ibidem* .C'est à ce niveau que d'aucuns parlent de la *Globalisation réelle* qui n'est rien d'autre qu'une « interconnexion des marchés des facteurs et des produits à travers les échanges et l'investissement direct étranger [IDE]» (CROZET, Y. et alii, *Les grandes questions de l'économie internationale*, Paris, Nathan, 2003, p. 138).

En outre, par les voyages et les médias, s'installe une croissance exponentielle des échanges d'idées, des produits et d'informations. Cela entraîne une *intégration mondiale* facilitée par des changements de politiques visant à promouvoir l'efficience économique, et ce par l'instauration de la *libéralisation et la déréglementation* des marchés nationaux, par le *désengagement* de l'État de nombreuses activités économiques, par la *restructuration* de l'État providence et surtout par les *innovations* dans la technologie de l'information et de la communication.

La troisième interdépendance de la mondialisation néolibérale a trait aux marchés financiers. Elle procède « d'une interconnexion des places financières mondiales fonctionnant vingt-quatre heures sur vingt-quatre grâce à la conjugaison de trois éléments que sont la déréglementation, le décloisonnement des marchés et la désintermédiation ». 33 C'est ici que l'on parle de 3D. La déréglementation abolit les réglementations du marché de change et, ainsi, facilite-t-elle la circulation du capital. En fait, elle consiste « à libérer les marchés des interférences administratives, à supprimer des entraves freinant la concurrence entre les opérateurs financiers et à ouvrir les marchés nationaux aux non-résidents »34. Le décloisonnement signifie «à la fois, l'élimination des barrières cloisonnant les différents marchés de capitaux, permettant aux opérateurs d'acquérir et de revendre des titres des différents marchés, et la fusion des fonctions bancaires »³⁵; elle supprime certains compartiments des marchés et la désintermédiation qui correspond « au recul de l'économie d'endettement bancaire au profit de l'économie de marché financier : les entreprises peuvent désormais se financer directement sur des marchés financiers (en émettant des obligations ou des actions) au lieu de s'endetter auprès des banques »³⁶; autrement dit, elle permet aux entreprises et aux États de ne plus passer par les intermédiaires financiers et bancaires quand il leur faut effectuer des opérations de placement et d'emprunt aux marchés financiers afin de satisfaire leur besoin de financement. Y. Crozet et ses collaborateurs font remarquer que la globalisation financière a un élan irrésistible suite à cinq éléments : « La marchéisation des financements, la désintégration, le décloisonnement et la déréglementation financière, la gestion de la dette publique, le caractère spéculatif des placements et le réinvestissement des profits des filiales des FMN [firmes multinationales] ».³

Insistons sur un fait propre à cette globalisation financière : son caractère spéculatif des placements. « Les entreprises, lorsque leur situation financière le leur permet, préfèrent (...) les placements financiers, plus rémunérateurs que l'investissement productif qui pâtit d'une double incertitude : la faible progression de la demande dans un contexte où les ménages et les États consacrent une part croissante de leurs revenus au règlement des intérêts de leurs dettes, [et] l'ajournement des profits escomptés et leur faible ampleur face à des placements financiers immédiatement rémunérateurs ».

Retenons, par ailleurs, que dans la globalisation financière, il y a des opérations financières et des transactions papiers qui prennent une grande ampleur par rapport aux opérations physiques. Voilà qui modifie les rapports sociaux de production.

La quatrième interdépendance de la mondialisation néolibérale est relative aux technologies de l'information et de la communication. Cette interdépendance par les nouvelles technologies de l'information et de la communication favorise, avec les transferts,

³³ *Ib*idem. Nous soulignons. Cette interdépendance est connue sous le nom de *Globalisation financière*, signifiant « interconnexion des divers marchés des capitaux à l'aide des techniques informatiques autorisant le déplacement instantané des capitaux » (CROZET, Y. et alii, o.c., p 138).

³⁴ A. ZACHARIE, *Mondialisation : qui gagne et qui perd. Essai sur l'économie politique du développement*, Bruxelles, Editions Le Bord de l'Eau, 2013, p.145.

³⁵ *Ibidem*, p.145.

³⁶ *Ibidem*, p.145.

³⁷ CROZET Y. et alii, *o.c.*, p. 146.

³⁸ *Ibidem*, p.147.

la mobilité et la flexibilité des capitaux, des biens, des services et des personnes. En effet, les NTIC déclenchent « une explosion des activités économiques, recomposent les territoires industriels et de la planète. Ce sont elles qui font précisément du monde un village planétaire. Des milliers de kilomètres de fibre optique se croisent en permanence et relient des continents. Et 24 heures sur 24, des contrats, des transactions, des informations de toutes sortes traversent les fuseaux horaires, les frontières et les cultures. Les nouvelles routes commerciales sont des éclats de laser et des rayons de satellites. Les marchandises transportées sont le savoir et la technologie »³⁹.

Il va sans dire que nous vivons dans une époque où il y a un essor inéluctable des services au détriment de l'industrie, où la modification des notions d'espace et de temps est évidente, car « les moyens modernes de communication ont supprimé les distances, qu'il s'agisse de se déplacer ou de communiquer ». 40

Cette mondialisation néolibérale, donc économique et financière, transformera, sur son passage, le rôle des États, le social et le culturel⁴¹.

Pour devenir réellement un phénomène global, la mondialisation néolibérale a ses propres acteurs ⁴².

« Est acteur, nous dit Philippe Moreau Defarges, toute entité - individu mais aussi entreprise, église, État élaborant, exprimant et traduisant en actes des intentions » 43 ..

Sachant que la mondialisation néolibérale relève d'un choix, il nous paraît juste de citer l'Etat comme premier acteur décidant d'opter pour la politique du *Consensus de Washington*, aménageant le « terrain » pour bien accueillir les Investissements directs étrangers , négociant avec les autres États ou Firmes transnationales dans le cadre du marché mondial, réglementant en déréglementant le commerce et en libéralisant les échanges et « encadrant » la mondialisation en la protégeant contre ses détracteurs. Il y va de son image de marque. Comme on le voit, l'État existe toujours et joue son rôle en s' « adaptant » à la mondialisation néolibérale. En effet, cette dernière reformule le rôle de l'État⁴⁴

Les Firmes transnationales (FTN) et les Firmes multinationales (FMN) sont des acteurs incontournables. Leur nombre augmente et leurs chiffres d'affaires sont souvent supérieurs au PIB de certains pays en voie de développement. Elles diffusent la mondialisation néolibérale, organisent la division internationale du travail grâce à la délocalisation et ce, en exploitant « les avantages comparatifs dont chaque pays dispose » ⁴⁵. De ce fait, elles intègrent ces nouveaux territoires (lieux où elles se localisent) dans l'économie mondiale.

Les Organisations internationales, en l'occurrence le FMI, la Banque mondiale, l'OMC, et l'ONU, jouent un grand rôle dans l'implantation de la mondialisation néolibérale en élaborant un droit international auquel les États et les FTN/FMN doivent se conformer, en réglant les conflits économiques, politiques et armés, en fixant les règles de jeu, en conditionnant les aides financières, etc.

Les Organisations régionales dont l'UE, l'UA, l'Alena, le Mercosur, l'OTAN, la SADC, etc. ne sont pas du reste, car, économiquement, elles favorisent les échanges entre membres et les protègent; politiquement, elles interviennent et militairement, elles s'interposent et frappent. Elles constituent des alliances.

³⁹ MOUSTAPHA Kassé, *a.*c.

⁴⁰ P. BONOFACE, Le monde contemporain: grandes lignes de partage, Paris, PUF, 2001, p.11.

⁴¹ Nous reviendrons sur ces transformations quand nous aborderons les critiques que l'Altermondialisme adresse à la mondialisation néolibérale.

⁴² Nous appelons Acteur, celui qui est doté de la capacité d'élaborer, d'exprimer et de traduire en acte des intentions.

⁴³ P.M. DEFARGES, *La mondialisation*, Paris, PUF, 2010, p.45.

⁴⁴ *Ibidem*, p.53.

⁴⁵ *Ibidem*, p.50.

Les Investisseurs privés et publics sont actifs du fait qu'ils investissent dans le monde entier et génèrent des fonds. Ainsi ils sont à la base des flux des capitaux par des investissements directs étrangers et par des investissements financiers qui sont volatils.

Citons aussi les Villes et Mégalopoles, les Individus (la diaspora, les sans-papiers ,les touristes), les ONG (comme Amnesty International, Médecins sans frontières), les Contrepouvoirs comme l'Altermondialisme, les syndicats, les médiats, les associations religieuses et de jeunesse, etc.

2.2. De l'Idéologie néolibérale et de la marchandisation de la TERRE

Le néolibéralisme relève d'un choix ou d'une « fabrication du consensus » comme l'aurait dit Chomsky et n'est pas naturel comme la pluie. Né après la seconde guerre mondiale en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, le néolibéralisme se pose en s'opposant théoriquement et politiquement à l'interventionnisme étatique et à l'État social, le Welfare State.

Le livre de Friedrich August Von Hayek⁴⁶, The Road to serfdom (traduit par La route de la servitude), publié en 1944, constitue, en quelque sorte, « la charte fondatrice du néolibéralisme. Une attaque passionnée contre toute limitation par l'État du libre fonctionnement des mécanismes du marché y est développée. Ces entraves sont dénoncées, car elles contiennent, à son avis, une menace mortelle contre la liberté économique mais aussi politique »⁴⁷

Hayek et la société du Mont Pèlerin lèveront des boucliers et fustigeront l'État-Providence.

Leurs thèses néolibérales s'énoncent sous forme des principes, mots d'ordre, hymne, etc. Le principe des principes est celui qui fait du MARCHE le seul maître⁴⁸. Il y a l'apologie du Marché appréhendé « comme une instance de régulation politique et sociale »⁴⁹. Autrement dit, ce n'est plus l'État qui joue le rôle de régulation politique et sociale. Seul le Marché est vu comme source de bonheur. En d'autres mots, « ouvrez, privatisez, et le marché fera votre bonheur ». Considéré comme une panacée au détriment de l'État et de ses fonctions essentielles, le marché est au-dessus de tout et la richesse, ipso facto, est placée au dessus des hommes.

L'économisme, l'utilitarisme et l'individualisme sont les trois philosophies qui soustendent le néolibéralisme. De ce fait, le libre échange est l'unique voie de la croissance et de la prospérité, et est bon tout ce qui le favorise, mauvais tout ce qui le contrarie. Alors le Marché est bon et l'État est mauvais. Ce dernier, par la protection sociale, encourage la paresse au lieu de stimuler l'initiative privée, individuelle qui doit être estimée valorisante pour la personne humaine. Par l'impôt, la justice sociale et la fiscalité, l'État décourage les individus les plus audacieux. C'est pourquoi « il faut déréglementer, faire reculer l'État,

⁴⁶ Cf. VON HAYEK, F. A., *La route de la servitude*, traduction de G. Blumberg, Paris, PUF, 2013.

⁴⁷ P. ANDERSON, *Histoire et leçons du néolibéralisme*, dans HOUTART, F. et POLET, F. (dir), *Un autre Davos. Mondialisation des résistances et des luttes*, Paris, s.e., 1999, p.12. A dire vrai, ce que dit l'auteur est la thèse de Hayek dan son *La route de la servitude*, traduction de G. Blumberg, Paris, 2013.

⁴⁸ Cf. A. SAMUEL, *La mondialisation, qu'est-ce que c'est au juste?*, dans *Spiritus 166* (2002), . p.9. Rober Nadeau est revenu sur ce sujet en indiquant Hayek comme l'inspirateur de l'idéologie du marché (NADEAU, R., *Friedrich Hayek et le génie du libéralisme* [en ligne]

http://www.er.uqam.ca/.../Hayeket%20le%20genie%20du%20liberalisme.pdf (page consultée le 19/08/2014)

⁴⁹ P. DE SENARCLENS, ., La mondialisation. Théories, enjeux et débats, Paris, Armand Colin, 2001 p.78.

réduire son champ de compétence et surtout le mettre au service des investisseurs privés »⁵⁰. D'où l'hymne du néolibéralisme : « Moins d'État, peu d'État, pas d'État, chacun pour soi et le marché pour tous ». Ainsi, le mot d'ordre est clair : « Remplacer la politique et l'État par l'Économie ». Dans cette logique, il faut suivre l'ordre du Marché, contenir le pouvoir, détrôner la politique et considérer la justice sociale comme un concept inutile et nuisible. Au contraire, il faut accorder le primat au Marché et au libre échange, encourager la concurrence pour une bonne maximisation (profit, rentabilité, satisfaction) et ainsi provoquer la croissance. Par ailleurs, les « prophètes »⁵¹ du néolibéralisme, Hayek, Friedman⁵², Mises, Murray, enseignent la convergence des intérêts contradictoires s'annulant dans le marché jouant le rôle d'autorégulateur. Cet enseignement se base sur un postulat métaphysique de l'harmonie naturelle des intérêts⁵³.

Cette idéologie, du point de vue écologie, sera appliquée. L'eau sera contrôlée par de grandes entreprises mondiales tout en ignorant, au nom du profit, que l'eau « deviendra l'une des principales sources de conflits de ce siècle »⁵⁴. A cause de la conception de l'économe comme moteur de l'histoire « ainsi que de l'activité commerciale et productive fondées sur l'immédiateté »⁵⁵, les différentes ressources de la terre font l'objet de déprédation et il n'est pas surprenant que « la disparition des forêts et d'autres végétation implique en même temps la disparition d'espèces qui pourraient être à l'avenir des ressources extrêmement importants, non seulement pour l'alimentation mais aussi pour la guérison de maladies et pour de multiples services »⁵⁶ §32.

La marchandisation de la terre se fait sous l'hypnose de la magie du mythe du progrès et on anesthésie la population en affirmant que « les problèmes écologiques seront résolus simplement grâce à de nouvelles applications techniques, sans considérations éthiques ni changements de fond »⁵⁷.

De l'hymne du néolibéralisme « Moins d'État, peu d'État, pas d'État, chacun pour soi et le marché pour tous » et du mot d'ordre est clair « Remplacer la politique et l'État par l'Économie », la mondialisation néolibérale, ayant contracté « l'alliance entre l'économie et la technologie » finit par soumettre, en fait, la politique à la technologie et aux finances et ce au nom des intérêts particuliers et immédiats et le Pape François ne peut que foncer la porte ouverte quand il affirme que « l'intérêt économique arrive à prévaloir sur le bien commun et à manipuler l'information pour ne pas voir affectés ses projets » D'où, il n'est pas étonnant de constater la faiblesse de la réaction politique internationale lors des Sommets mondiaux sur l'environnement et cela conduit aux échecs cuisants.

Et puisqu'il en est ainsi, la mondialisation néolibérale impose ses pouvoirs économiques qui « continuent de justifier le système mondial actuel, où priment une spéculation et une recherche du revenu financier qui tendent à ignorer tout contexte de même

⁵⁰ SOW, O., cité par TOURE Marèma, *L'impact de la mondialisation au niveau social*, BIT/CODESRIA [en ligne] *http://www.ile.org/public/english/wcsdg/docs/poure.pdf* (page consultée le 29/6/2005).

⁵¹ Cf. J. WEYDERT, *Prophètes néo-libéraux*, dans *Études* (mai 1990), p.609.

⁵² Cf. G. CORM, *Le nouveau gouvernement du monde : idéologies, structures, contre-pouvoirs*, Paris, La Découverte, 2010, p.28-29 parle bien de Hayek et de Friedman spécialement.

⁵³ Cf. S. LATOUCHE, *Les dangers du marché planétaire*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1998, p.62.

⁵⁴ PAPE FRANCOIS, op.cit.,§ 31.

⁵⁵ *Ibidem*, ,§32.

⁵⁶ *Ibidem*, ,§32.

⁵⁷ *Ibidem*, ,§60.

⁵⁸ *Ibidem*, §54

⁵⁹ *Ibidem*, §54

que les effets sur la dignité humaine et l'environnement »⁶⁰. De ce fait, la TERRE devenue marchandise, reste sans défense « par rapport aux intérêts de marché divinisé, transformés en règle absolue »⁶¹.

La mondialisation néolibérale, dans sa « logique d'efficacité et d'immédiateté de l'économie » ⁶² est arrivée à créer une culture consumériste donnant priorité au court terme et à l'intérêt privé, permettant la dissimulation d'information ⁶³ et encourageant la rentabilité comme étant l'unique élément à prendre en compte ⁶⁴

La déforestation de la Terre étant soumise à une conception magique du marché ayant le principe de la maximalisation du gain, constitue une forme de « pillage de la nature seulement pour offrir de nouvelles possibilités de consommation et de gains immédiats » ⁶⁵.

La mondialisation néolibérale, en instaurant la culture consumériste, vise « l'universalisation du niveau de vie occidentale [et cet idéal] est un processus qui ruinerait écologiquement la Terre » ⁶⁶.

De ce qui précède, on se retrouve devant un autre TINA-There Is No Alternative-qui aveugle la population et fait croire qu'« il n'est pas permis de penser qu'il est possible de défendre un autre paradigme [économique] »⁶⁷ et tenir un discours contraire à celui de la mondialisation néolibérale relèverait de la contre-culture

De ce fait, nous trouvons opportun de présenter le paradigme techno-économique et de faire voir comment il fonctionne.

2.3. Paradigme mondialiste néolibéral ou Paradigme techno-économique

Le paradigme techno-économique, comme pour tout paradigme selon la définition morinienne, contient, pour tous discours s'effectuant sous son empire, les concepts fondamentaux ou les catégories maîtresses de l'intelligibilité en même temps que le type de relations logiques entre ces concepts ou catégories.

Ce paradigme néolibéral a des concepts fondamentaux ou des catégories maîtresses de l'intelligibilité de la pratique économico-socio-politique de notre époque historique. Nous pouvons en citer quelques uns : délocalisation, déréglementation, décloisonnement, discipline budgétaire, réforme fiscale, État minimal, libéralisation, investissement direct d'étranger (IDE), firme transnationale, globalisation réelle, globalisation financière, marché régulateur, taux de change compétitif, compétitivité, rentabilité financière ⁶⁸, privatisation, dumping, euro-dollar, restructuration, spéculation financière, taux flottant, marchés organisés, production internationale, approvisionnement international, commerce intra entreprise, etc.

⁶⁰ *Ibidem*, §56

⁶¹ *Ibidem*, §56.

⁶² *Ibidem*, §181

⁶³ Cf. *Ibidem*, §184

⁶⁴ *Ibidem*, §187.

⁶⁵ *Ibidem*, §192.

⁶⁶ V. HÖSLE, *Philosophie de la crise écologique*, Paris, Payot, 2011, p.37.

⁶⁷ PAPE FRANCOIS, op.cit., §108.

⁶⁸ Cf. C-A. MICHALET, ., Qu'est-ce que la mondialisation? Petit traité à l'usage de ceux et celles qui ne savent pas encore s'il faut être pour ou contre, Paris, La Découverte, 2004., p.27.

Avec cette batterie conceptuelle, le paradigme techno-économique ou le mondialisme joue le rôle sémantique, celui d'offrir un cadre d'intelligibilité et donne sens au capitalisme néolibéral. C'est ainsi qu'il nous donne une conception de l'homme ou sujet. « Une conception du sujet y est mise en relief qui, progressivement, dans le processus logique et rationnel, embrasse et ainsi possède l'objet qui se trouve à l'extérieur. Ce sujet se déploie dans l'élaboration de la méthode scientifique avec son expérimentation, qui est déjà explicitement une technique de possession, de domination et de transformation. C'est comme si le sujet se trouvait devant quelque chose d'information, totalement disponible pour sa manipulation » 69.

Son rôle logique n'est pas à démontrer, car il saute aux yeux. De par sa logique, ce paradigme détermine des opérations maîtresses et la plus importante est celle d'exclusion-inclusion. Les firmes transnationales excluent l'État-Providence, le diabolisent et le traduisent devant la « justice » de l'OMC, l'ORD. Elles incluent l'État quand elles ont besoin de lui pour la privatisation, pour briser le pouvoir des syndicats et des mouvements ouvriers, pour réprimer toute manifestation anti ou altermondialiste. Elles incluent aussi l'État quand celui-ci accepte d'être minimal en laissant la régulation au marché lui-même. Cela fait jouer au mondialisme son rôle idéologique. Celui-ci consiste à déterminer nos idées, et de ce fait, nos comportements pour nous adapter au rythme néolibéral « qui conditionne la vie des personnes et le fonctionnement de la société [car on cherche] à faire de la méthodologie et des objectifs de la techno-science un paradigme de compréhension»

Nous pensons plus à *l'Avoir* qu'à *l'Être*. L'homme, par ce rôle idéologique, est devenu homo oeconomicus, laborans et consumans ou mieux un « capital humain ».

Comme tout paradigme, le mondialisme est non falsifiable. Il est à l'abri de toute infirmations-vérification empirique. Seules les pratiques politico-économiques (ex : la privatisation, la destruction écologique dans l'exploitation des ressources naturelles, etc.) se réclamant de lui sont falsifiables et décriées.

Par ailleurs, ce paradigme techno-économique dispose du principe d'autorité axiomatique et il est fondateur des axiomes, dont « il n'y a pas d'autres systèmes économiques que le capitalisme néolibéral » (TINA), « le libre échange est l'unique voie de la croissance et de la prospérité », « est bon tout ce qui favorise le libre échange, mauvais tout ce qui le contrarie », « il n'y a qu'un maître : le marché, il n'y a qu'une liberté : celle de «la main » invisible du marché », « chacun pour soi, le marché pour tous », « plus le monde sera ouvert, plus la croissance sera élevée, plus le bien-être se généralisera », « ouvrez, privatisez, et le marché fera votre bonheur », etc. L'autorité de ces axiomes légitime le mondialisme⁷¹.

Celui-ci dispose, en outre, d'un principe d'exclusion. Il exclut des données, des énoncés qui ne lui sont pas conformes ainsi que des problèmes qu'il ne connaît pas. Cela explique son aversion contre le Keynésianisme et l'État-Providence. Le paradigme néolibéral s'oppose à la superstructure (morale, politique, philosophie, pratique juridique, etc.) bâtie sur l'infrastructure keynésianiste. Ainsi, le mondialisme instaure-t-il une autre vision du monde, une autre pratique sociale, politique et économique où *le bonheur de l'homme se trouve dans le marché* ⁷². Autrement dit, le monde sera meilleur et heureux, si seulement et seulement si le monde est un marché et la TERRE une marchandise. De ce fait, « le sens actuel de l'histoire

⁶⁹ PAPE FRANCOIS, op.cit., §106.

⁷⁰ *Ibidem*, §40

⁷¹ Albert Samuel nomme justement « mondialisme » l'idéologie néolibérale (A. SAMUEL, A., a.c., p.9.)

D'aucuns ont parlé de « fin d'idéologies ». Oui, c'est la fin de certaines idéologies (socialisme dit réel et le keynésianisme) et le règne d'une autre idéologie, le néolibéralisme. L'homme étant un animal idéologique selon Louis Althusser, les idéologies existeront toujours. Michel Maffesoli, pour sa part, pense qu'il ne s'agit pas de la fin des idéologies mais de leur transfiguration. Nous aurons à développer cet aspect dans la troisième partie.

des sociétés contemporaines *est* celui de l'évolution nécessaire, inexorable et inévitable vers *la constitution d'un grand marché mondial unique, intégré, autorégulateur* (The Single Market Place »⁷³). Cet idéal étant en voie de concrétisation, nous nous trouvons dans un contexte engendrant les effets de la mondialisation néolibérale dont surexploitation de la TERRE, déforestation, déboisement, changements climatique, déprédation de la biodiversité, réchauffement de l'atmosphère, l'augmentation du taux de produits chimiques toxiques dans l'eau, l'érosion des sols, l'amincissement de la couche d'ozone, la diminution des ressources alimentaires, l'amoindrissement de la biodiversité.

Et puisque nous ne devons pas nous voir couler avec le navire qui nous transporte, il sied de nous proposer une voie de sortie de la bouteille écologique dans laquelle nous sommes entrés en voulant « sucer » le gain qui s'y trouve.

3. POUR LE PARADIGME ECOLOGIQUE

Nous savons qu'il y a des tentatives pour corriger ou atténuer les effets du paradigme techno-économique sur le plan écologique. Ainsi l'on parle de REDD quand il s'agit de la forêt entendue, selon la FAO, comme « un couvert arboré de plus de 10% sur au moins un demi-hectare... Dire que la forêt est un écosystème composé d'arbres ne suffit pas... Par ailleurs, dans une certaine interprétation, il n'existe plus de frontière réelle entre la savane boisée et la forêt... »⁷⁴.

3.1. REDD et ses limites

REDD signifie « Réduction des émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation »⁷⁵. Autrement dit, on doit lutter contre la déforestation qui est « la conversion directe et d'origine humaine des terres forestières en terre non forestières »⁷⁶ et la dégradation qui n'est rien d'autre que « la réduction persistante du couvert de la canopée et/ou du stock de carbone à cause des activités humaines, telle que le pâturage, l'extraction de bois, l'exploitation forestière de la forêt »⁷⁷.

Nous trouvant dans la mondialisation néolibérale qui a affaibli l'Etat ou mieux qui contraint l'Etat à s'adapter aux diktats du marché, qui réalisera la REDD? Quelle est cette entreprise transnationale ou multinationale d'exploitation forestière qui se suicidera au nom de la réduction des émissions de la déforestation et de la réduction de la dégradation des forêts et qui ne fera pas appel à l'ORD de l'OMC⁷⁸? Comment conserver des stocks de carbones des forêts quand il y a la déforestation légalisée? Qui supervisera la gestion durable des forêts? Qui plantera des arbres afin d'augmenter les stocks des forêts? C. ADEBU

⁷³ R. PETRELLA, *Ecueils de la mondialisation*. *Urgence d'un nouveau contra social*, Montréal/Québec, Editions Fides/ Musée de la civilisation, 1997, p. .9.

⁷⁴ C. ADEBU Liginda, Scénario de référence de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et le monitoring-reportage et vérification en République Démocratique du Congo, dans AMURI Mpala-Lutebele, M (dir), Des Symphonies par la croissance verte. Littérature et dynamiques de l'environnement, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 394-395.

⁷⁵*Ibidem*, p. 395.

⁷⁶ *Ibidem*, p.395.

⁷⁷ *Ibidem*, p.395.

⁷⁸ Cf. Y.TANDON, *Le commerce, c'est la guerre,* Genève, CETIM, 2015.

Liginda est-il à même de répondre à ces questions quand il parle de l'orientation des projets de la REDD ? 79

Comment le processus REDD relèvera-t-il ses défis par l'« Efficacité, c'est-à-dire, qu'il atteigne les objectifs fixés en matières d'émissions liées aux GES ;

« Efficient, c'est-à-dire, qu'il atteigne ces objectifs au moindre coût ;

« Equité, c'est-à-dire, qu'il ait une incidence positive sur la répartition des bénéfices qui en découlent » ?⁸⁰ si, en dernière analyse, tout se décide ailleurs ?

Comment la Société Civile réussira-t-elle sa participation au processus REDD, et ce aux différents niveau : « premier niveau : information et sensibilisation ; deuxième niveau : consultation (enquête, focus groupe, questionnaires) ; troisième niveau : mutualisation du travail ; quatrième niveau : codécision » si sur son chemin elle croise son premier ennemi incarné dans l'Etat à travers ses différents appareils et les entreprises de surexploitation forestière ?

Comme le fait remarquer le philosophe W. LOYOMBO Esimola, il y a des chaînons manquants dans la préparation de la République Démocratique du Congo à la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD)⁸². Il parle de l'évaluation environnementale, de l'éthique de la REDD+, de la clarification des droits fonciers des communautés locales et peuples autochtones. Les firmes multinationales ont toujours besoin de l'Etat qui se dit propriétaire exclusif de la forêt et de tout ce qu'elle contient. Et comme il faut attirer les investissements étrangers directs, l'Etat a tout intérêt à ne pas se soucier l'évaluation environnementale, à ne pas proposer une éthique REDD+ et à ne pas clarifier les droits fonciers des communautés locales et peuples autochtones.

Optimiste , W. Loyombo Esimola propose de nouvelles planches pour la gestion durable des forêts de la RDCongo : reconsidérer la charge sémantique du concept « aménagement durable », recadrer la politique de création des aires protégées, considérer avant tout la REDD+ comme la récompense obtenue pour la protection des forêts debout et mettre en place un système EIE en RDCongo exigeant un fonctionnement de l'Etat de droit, une efficacité de l'administration, une bonne compréhension des objectifs et des bénéfices potentiels du processus de l'EIE par les intervenants et la volonté politique ⁸³.

Malgré la proposition de la « thérapie » de la REDD+, W. Loyombo Esima est revenu à ses bons sentiments de philosophe caractérisés par un doute méthodique et soupçonneux et sa question est la mienne : « Est-ce que le mécanisme REDD+ est conçu pour que les Etats

⁸⁰ F. KABAMBA Mbambu, Le registre participatif de la gouvernance REDD en République Démocratique du Congo. Les nouvelles trajectoires de l'implication de la société civile congolaise, dans AMURI Mpala-Lutebele, M (dir), Des Symphonies par la croissance verte. Littérature et dynamiques de l'environnement, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 415.

⁷⁹ *Ibidem*, p.397.

⁸¹ *Ibidem*, p.415-416.

⁸² Cf. W. LOYOMBO Esimola, Chaînons manquants dans la préparation de la République Démocratique du Congo à la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD), dans AMURI Mpala-Lutebele, M (dir), Des Symphonies par la croissance verte. Littérature et dynamiques de l'environnement, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 420-433.

⁸³ Cf. *Ibidem*, p.427-432.

pauvres tirent profit ou c'est pour les laisser davantage croupir dans le spectre de la pauvreté en devenant des 'colonies écologiques' des pays riches? »⁸⁴. *Quaeretur*.

De ce qui précède, on comprendra que la REDD nous laisse à mi-chemin et ne nous aide pas à construire le paradigme écologique. Et puisqu'il en est ainsi, nous sommes conviés à poursuivre le chemin en cogitant d'autres stratégies.

3.2. Nouvelles stratégies pour la restauration du paradigme écologique

Une conviction doit être tenue comme agent mobilisateur : la création d'un autre monde possible est possible. Autrement dit, on doit lutter pour une mondialisation économique à visage humain.

3.2.1. Éthique planétaire pour notre histoire

L'éthique planétaire part d'une conscience de communauté de destin et d'origine ayant son fondement dans la reconnaissance de l'unité de diversités humaines, des diversités de l'unité humaine.

Cette éthique rejettera le principe d'exclusion qui est à la source de l'égoïsme qui prend en compte les intérêts particuliers et immédiats. Ainsi, on combattra le principe d'exclusion qui engendre des inégalités sociales.

Soulignons que c'est dans l'être humain que se situe la décision éthique ; autrement dit, c'est à lui d'élire des valeurs et les finalités de cette éthique. Cela suppose, de la part de l'être humain, la fuite du « mal-penser » qui « morcelle et cloisonne les connaissances, tend à ignorer les contextes, fait le black-out sur les complexités, mais non l'unité ou la diversité et la diversité dans l'unité, ne voit que l'immédiat, oublie le passé, ne voit qu'un avenir à court terme, ignore la relation récursive passé/présent/futur, perd l'essentiel pour l'urgent, et oublie l'urgence de l'essentiel, privilégie le quantifiable et élimine ce que le calcul ignore (la vie, l'émotion, la passion, le malheur, le bonheur), (...), élimine ce qui échappe à une rationalité close(...) »85.

L'être humain doit travailler à bien penser bien inscrire l'action morale dans l'écologie de l'action⁸⁶. « Le travail à bien penser » aura comme résultat, en dernière analyse, l'effort de « concevoir les solidarités entre les éléments d'un tout, et par là tend à susciter une conscience de solidarité. De même sa conception du sujet le rend capable de susciter une conscience de responsabilité »⁸⁷. « Le travail à bien penser » incitera à l'émergence de l'éthique planétaire. Celle-ci sera à inscrire dans la relation circulaire passé-présent-futur-passé-présent-futur.

L'émergence de l'éthique planète exige de l'être humain à « apprendre à être ». Cela signifie que nous devons apprendre à vivre, à partager, à communiquer et à communier en tant qu'humain de la planète Terre, humain de l'ère planétaire, et ce grâce à la rencontre authentique.

Cet « apprendre à être » doit engendrer en nous la prise de conscience de l'identité humaine, commune à travers les diversités d'individualité, de culture, de langue. Cette reconnaissance de l'identité humaine nous interdit de considérer d'autres êtres humains

⁸⁴ *Ibidem*, p.430.⁸⁵ *Ibidem*, p.64.

⁸⁶ L'écologie de l'action montre que « toute action échappe à son auteur en entrant dans un jeu complexe d'interactions sociales, établit un principe d'imprévisibilité des résultats de l'action, y compris dans des perspectives évolutives prévisibles » (Ibidem, p.86). Cette expression fait penser à l'écologie de l'esprit de Gregory Bateson.

⁸⁷ *Ibidem*, p.66.

comme inférieurs, car le 'Toi-et-Moi » sont fils du don libre de l'un å l'autre, don où toutes les personnes impliquées sont égales.

Le défi humain que cette éthique doit relever consistera à sortir de la logique réduisant l'homme à la dimension d'un patrimoine à faire fructifier. L'homme est une valeur et porteur des valeurs. Il n'est pas à réduire à une chose, une « ressource », ou une marchandise. Il ne pèse pas la somme de son argent et ce dernier n'est pas la mesure de l'homme.

En outre, un « apprendre à vivre » doit nous pousser à prendre conscience de la communauté de destin. Celle-ci lie chaque destin humain à celui de la planète, et ce jusque dans sa vie quotidienne.

L'éthique planétaire, dans son impératif moral, fera saisir l'homme comme microcosme dans un macrocosme qui est la nature. De ce fait, l'homme prendra conscience de la finitude humaine dans le cosmos. Cela engendrera la « prise de conscience écologique de notre relation de l'homme biosphère (...). La relation de l'homme à la nature ne peut être conçue de façon réductrice ou de façon disjointe. L'humanité est une entité planétaire et bio sphérique. L'être humain, à la fois naturel et surnaturel, doit se ressourcer dans la nature vivante et physique, dont il émerge et dont il se distingue par la culture, la pensée et la conscience. Notre lien consubstantiel avec la biosphère nous conduit à abandonner le rêve prométhéen de la maîtrise de la nature »⁸⁸.

Cette conscience écologique est vivement requise. Étant une partie de la nature, les hommes doivent se convaincre que la rationalité avec sa maîtrise de la nature, engendre des catastrophes naturelles. En dernière analyse, ce n'est pas la nature qui est en danger, mais l'homme lui-même. La nature est incomparablement plus puissante que l'homme. A vrai dire, une terre devenue radioactive ou irrespirable ne sera simplement modifiée, et que dire de l'homme? Ce qui est en jeu, doit-on le savoir, « ce n'est pas la nature prise dans sa globalité, mais la survie de cette partie nommée « espèce humaine » (...). Une Terre sans hommes ne serait pas nécessairement une Terre sans vie. Lorsque nous parlons d'écologie, nous ne parlons que de l'action humaine sur la terre (...). Agir sur la nature, c'est agir sur nous-mêmes (...). Nous apercevons que nous sommes faits de cette nature, qu'elle est en nous et que les mutations qui l'affectent nous concernent directement »⁸⁹.

Cette prise de conscience écologique nous demande de pratiquer le principe de précaution. « De toute façon, nous avons besoin d'une pensée écologisée, qui, se fondant sur la conception auto-éco-organisatrice, considère la liaison vitale de tout système vivant, humain ou social à son environnement » 90.

Il sied que l'être humain se souvienne qu'il a sa généalogie et sa carte d'identité terrienne : « Il vient de la Terre, il est de la Terre, il est sur la Terre » 91. Oui, l'être humain appartient à la Terre qui lui appartient. N'a-t-on pas intérêt d'avoir une Organisation Mondiale de l'Environnement (OME) qui remplacerait le Programme des Nations unies de l'environnement et qui exclurait tout droit de veto ?

Avons-nous une planète pour patrie? Tel est notre enracinement dans le cosmos. Nous savons désormais que la petite planète perdue est plus qu'un lieu commun à tous les êtres humains. « C'est notre maison, *home*, *heimat*, c'est notre *matrie* et plus, encore, notre *Terre-Patrie* (...). C'est ici, chez nous, qu'il y a nos plantes, nos animaux, nos morts, nos vies, nos enfants. Il nous faut conserver, il nous faut sauver la Terre-Patrie » ⁹² en nous sauvant nous-mêmes.

⁸⁸ *Ibidem*, p.185.

⁸⁹ P. ZARIFIAN, *La mondialisation comme appartenance au même monde*, [en ligne] http://perso.wanasoo.fr/philippe.zarifian (page consultée le 15/11/2005).

⁹⁰ E. MORIN; et A.-B. KERN, A.-B., Terre-Patrie, Paris, Seuil, 1993, p.83.

⁹¹ *Ibidem*, p. 213.

⁹² *Ibidem*, p. 216-217.

Nous formons une communauté de destin terrestre. La pollution, par exemple, ignorant les frontières nationales, conditionne que tous les humains partagent le destin de perdition.

La conscience écologique nous stimule à comprendre que tous les humains vivent dans le jardin commun à la vie, habitent la maison commune de l'humanité⁹³. Cela étant, « tous les humains sont emportés dans l'aventure commune de l'ère planétaire [ère de la mondialisation]. Tous les humains sont menacés par la mort nucléaire et la mort écologique » ⁹⁴.

Cette prise de conscience écologique, conscience de la Terre-Patrie-Matrie comme communauté de destin, d'origine et de perdition, va de pair avec la conscience civique planétaire. Celle-ci exige la responsabilité et la solidarité envers tous les enfants de la Terre, et ce dans leurs différentes cultures, ethnies, langues. De ce fait, la conscience civique planétaire n'est pas à confondre au cosmopolitisme abstrait ignorant les singularités culturelles ou contextuelles. Elle se distingue aussi de l'Internationalisme myope qui ignorait la réalité des patries ⁹⁵.

Éthique de la compréhension planétaire, de la solidarité planétaire, de l'hospitalité planétaire, l'éthique planétaire est à la hauteur des défis de notre ère planétaire.

Cette éthique planétaire a un téléobjectif visant l'espace et le temps. En visant le futur, cette éthique mobilise les gens à poser des actes moraux dans le présent pour combattre la pauvreté, restaurer la justice devant le déni des droits humains, constituer, sauvegarder et contrôler les biens planétaires communs, à savoir l'eau, l'air, les forêts, car il y va de la vie et de la survie des générations futures. Cela requiert sans doute une politique appropriée.

Cette éthique nous invite à ne plus vivre dans l Anthropocentrisme dévié, car « nous avons grandi en pensant que nous nous étions [des] propriétaires [de toutes les ressources terrestres] et [des] dominateurs autorisés à [de les] exploiter »⁹⁶ et ainsi comprendre que « la fin ultime des autres créatures, ce n'est pas nous »⁹⁷. Et W. Loyombo Esima de renchérie : « Il faut donc dépasser une conception monolithique de la 'forêt=arbre' pour apparier les usages forestiers aux exigences de développement dans une perspective holistique où l'homme s'insère dans la relation principielle et ontologique avec les arbres, les plantes, les animaux et les génies de la forêt »⁹⁸. La perspective holiste rejette l'opposition binaire sujet et objet due à la rupture entre rationalité instrumentale et rationalité axiologique ⁹⁹ et ne partage pas la philosophie qui fait de la nature une construction humaine ¹⁰⁰

En effet, l'éthique planétaire conjugue l'humanité avec la nature et comprend que « le développement humain authentique a un caractère moral et suppose le plein respect de la personne humaine, mais il doit aussi prêter attention au monde naturel et tenir compte de la nature de chaque être et de ses liens mutuels dans un système ordonné » (Jean-Paul II cité par...)§ 5et cela exige de l'être humain à changer de vision, car , insiste le Pape François,« il n'y a pas de nouvelle relation avec la nature sans un être humain nouveau. Il n'y a pas d'écologie sans anthropologie adéquate » ¹⁰¹

⁹³ Cf. *Ibidem*, p.217. Nous soulignons.

⁹⁴ *Ibidem*, p. 217.

⁹⁵ Cf., *Ibidem*, p.185-186.

⁹⁶⁹⁶ PAPE FRANCOIS, op.cit, §2

⁹⁷ *Ibidem*, §83

⁹⁸ W. LOYOMBO Esima, art.cit., p.428.

⁹⁹ Cf. V. HÖSLE, *op.cit.*, p.62.

¹⁰⁰ Cf. *Ibidem*, p.66.

¹⁰¹ PAPE FRANCOIS, op.cit, §118.

C'est parce que la paradigme techno-économique dissocie l'écologie de l'anthropologie que la crise écologie est liée à l'exploitation de l'homme et au non respect de l'être humain, et cela engendre la crise éthique, culturelle et spirituelle, de ce fait, « Seul pourrait être considéré comme éthique un comportement dans lequel les coûts économiques et sociaux dérivant de l'usage des ressources naturelles communes soient établis de façon transparente et soient entièrement supportés par ceux qui en jouissent et non par les autres populations ou par les générations futures » 102.

En outre, cette éthique planétaire nous contraint à adopter un autre style de vie et « un changement dans les styles de vie pourrait réussir à exercer une pression saine sur ceux qui détiennent le pouvoir politique, économique et social. C'est ce qui arrive quand les mouvements de consommateurs obtiennent qu'on n'achète plus certains produits, et deviennent ainsi efficaces pour modifier le comportement des entreprises, en les forçant à considérer l'impact environnemental et les modèles de production »¹⁰³. Ainsi, se voit engager la responsabilité sociale des consommateurs : «Acheter est non seulement acte économique mais toujours aussi un acte moral» »¹⁰⁴.

Retenons que le nouveau style de vie doit rompre avec l'isolement de la conscience et l'autoréférentialité afin de permettre « toute attention aux autres et à l'environnement, et [de faire] naître la réaction morale de prendre en compte l'impact que chaque action et chaque décision personnelle provoquent hors de soi-même. Quand nous sommes capables de dépasser l'individualisme, un autre style de vie peut réellement se développer et un changement important devient possible dans la société » 105.

Pour ce faire, cette éthique réclame une éducation environnementale axée non seulement sur l'information scientifique ainsi que sur la sensibilisation et la prévention des risques environnementaux, mais aussi elle doit « inclure une critique des « mythes » de la modernité (individualisme, progrès indéfini, concurrence, consumérisme, marché sans règles), fondés sur la raison instrumentale » 106.

Faisons aussi remarquer que cette éducation a pour vocation de créer une « citoyenneté écologique » capable d'informer et de développer des habitudes ¹⁰⁷ dont la finalité est d'accomplir « le devoir de sauvegarder la création par de petites actions quotidiennes est très noble, et il est merveilleux que l'éducation soit capable de les susciter jusqu'à en faire un style de vie » ¹⁰⁸.

De ce qui précède, on comprendra que l'éducation environnementale engendrera l'éducation à la responsabilité environnementale encourageant « divers comportements qui ont une incidence directe et importante sur la préservation de l'environnement tels que :éviter l'usage de matière plastique et de papier, réduire la consommation d'eau, trier les déchets, cuisiner seulement ce que l'on pourra raisonnablement manger, traiter avec attention les autres êtres vivants, utiliser les transports publics ou partager le même véhicule entre plusieurs personnes, planter des arbres, éteindre les lumières inutiles » 109.

¹⁰² *Ibidem*, §195.

¹⁰³ *Ibidem*, §206.

Benoit XVI cité par *Ibidem*, §206.PAPE FRANCOIS, *op.cit.*, §208

¹⁰⁶ *Ibidem*, §210.

¹⁰⁷ Cf. *Ibidem*, §211.

¹⁰⁸ *Ibidem*, §211.

¹⁰⁹ *Ibidem*, §211.

A dire vrai, ce que nous préconisons n'est possible que si nous opérons une conversion écologique nous invitant à nous contrôler et à nous éduquer les uns les autres »¹¹⁰§214.

*

3.2.2. Nouvelles conceptions de la politique et de l'économique

Nous sommes appelés à passer de la démocratie représentative qui a échoué à la démocratie participative et prosôponiste.

3.2.2.1. Démocratie participative et prosôponiste¹¹¹

Il existe une évidence : « les citoyens font savoir qu'ils ne trouvent pas dans les politiques –hommes ou idées offerts à leurs suffrages –les supports adéquats à leurs besoins et à leurs volontés » 112. Cette situation pousse les clérocrates 113 à dire que la démocratie va mal. L'idéal démocratique, qui voulait que l'égalité entre tous soit la pierre de base d'une société plus juste, qui voulait que le peuple prenne en charge son propre destin, n'a jamais été réalisé. Cela est une évidence. On se rend compte que de dérive en dérive le système démocratique est devenu une loi de la jungle policée où les plus forts écrasent les plus faibles, où la pensée unique a remplacé la pensée.

Les gens ne veulent plus jouer le jeu de la démocratie représentative qui revient souvent à dire « votez, et l'on pensera à votre place »¹¹⁴. Les gens, devant les conséquences de la mondialisation néolibérale, ont envie de penser par eux-mêmes.

Tout en gardant les grands acquis de la démocratie représentative, nous proposons la démocratie participative à la Porto Alegre (quitte à l'adapter au contexte d'accueil) et prosôponiste. Celle-ci sera propre à notre époque et fera mieux que celle-là. Se voulant "démocratique", c'est-à-dire système dans lequel le peuple possède le pouvoir, la démocratie participative et prosôponiste ne se basera pas sur un programme politique fait par un parti politique, mais par le peuple voulant prendre lui-même son destin en main. Avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication, on pourra interroger les gens afin de savoir quelles sont leurs priorités et de définir ainsi un programme politique conforme aux aspirations de la majorité. Si d'évidence, chacun n'est pas en mesure de définir exactement ce que doit être le programme politique de son pays, chacun est capable de dire au moins quelles sont - pour lui – ses grandes priorités. Cette démocratie est nourrie par la philosophie de la rencontre à travers des proverbes dont « soyons comme les poils du chien ; ils sont tous tournés dans le même sens » 115 et « on ne construit pas une maison tout seul » 116.

En cette démocratie, les partis politiques sont plus des associations de volontaires que des échelles pour accéder au pouvoir. Il y a une opposition dans ce système. Mais cette opposition n'est ni sectaire, ni partisane, ni idéologique comme aujourd'hui. C'est une opposition vraiment constructive, car elle est une opposition d'idées : « Je ne suis pas

¹¹⁰ *Ibidem*, §211.

¹¹¹ Cette thèse nous a permis de publier un ouvrage intitulé *Pour la démocratie prosôponiste* dans lequel nous développons notre conception de la gouvernance politique. Cf. MPALA Mbabula, L., *Pour la démocratie prosôponiste*. Préface d'Emmanuel Banywesize, Lubumbashi, Ed. Mpala, 2013. Le livre est téléchargeable sur le site http://www.louis-mpala.com/

LABICA, G., Actualité et nécessité de la pensée critique :des hommes en trop ?, dans DELBACCIO,M. et PELLOILE, B. (dir), Du cosmopolitisme, p.99.

¹¹³ La clérocratie est un système politique en création, qui a pour ambition de remplacer le système démocratique actuel. Son fondateur est François Amanrich.

¹¹⁴ M. DELMAS-MARTY, e.a., *Pour un nouvel imaginaire politique*, Paris, Fayard, 2006, p.27.

¹¹⁵ VAN HOUTTE, G. *Proverbes africains. Sagesse imagée*, Kinshasa, 1986, p.11.

¹¹⁶ *Ibidem*, p.12.

d'accord avec vous car je trouve que vous ne faites pas ce que nous vous avons présenté comme priorités ».

Une telle gestion politique voudrait que l'homme et la TERRE soient au centre de l'État.

Dans ses relations de pouvoir avec les relations marchandes, l'État prosôponiste n'aura pas à choisi de servir le « marché » ou l'OMC au détriment de sa nation et de sa TERRE.

Un tel État prosôponiste, pour sa vraie réalisation, a à être mis au centre de la Communauté internationale. Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas de communauté internationale mais de société internationale. Qui dit société (*Gesellschaft*), pense à une unité au sein de laquelle les intérêts unissent les gens et au sein de laquelle « il y a des interactions qui peuvent être rivalitaires ou conflictuelles, où l'ordre est maintenu par la loi et la force »¹¹⁷. Cependant, la communauté (*Gemeinschaft*) se définit comme « un ensemble d'individus liés affectivement par un sentiment d'appartenance à un Nous »¹¹⁸. Comme la personne est raison (intérêt) et sentiment, elle a besoin d'être au centre d'un État qui est, à sont tour, au centre d'une Communauté internationale. Ainsi, devons-nous parler de la réforme de l'ONU afin qu'elle soit à la hauteur de nouveaux défis du XXIe siècle¹¹⁹.

Philippe Moreau Defarges nous rappelle que « la réforme de l'ONU fait partie des innombrables serpents de mers des relations internationales » 120. Oui, cette réforme ou mieux cette démocratisation de l'ONU s'avère nécessaire et dire, à la suite de P.M. Defarges, qu'elle est obsédante (- cela est vrai-) et impossible, relève du pessimisme.

Lucide, Kant ne manque pas de nous faire remarquer que son époque était celle des gens cultivés du plus haut degré par l'art et par la science, mais ces gens civilisés étaient des gens qui n'étaient pas encore moralisés. Comme sa pensée est toujours actuelle!

Nous savons que les États vainqueurs de la première guerre mondiale ont créé la Société des Nations, SDN en sigle comme l'établissement d'une constitution civile parfaite, une législation réglant les relations extérieures des États. La SDN étant incompétente ou dépassée par les défis de son temps, se fit débordée par la deuxième guerre mondiale. Les États vainqueurs rejetèrent la SDN et créèrent l'Organisation des Nations Unies, l'ONU en sigle, deuxième essai de l'établissement d'une constitution civile parfaite, une législation réglant les relations extérieures des États et fixèrent ses règles. Ce sont ces règles qui sont obsolètes. D'où un troisième essai, comme alternative de l'ONU, s'impose et nous proposons, comme appellation Communauté des Nations, CDN en sigle.

La CDN sous-entend que la troisième guerre mondiale a déjà eu lieu -il s'agit de la guerre froide et son installation ne suppose pas nécessairement la défaite de Cinq pays permanents du Conseil de Sécurité ou la quatrième guerre mondiale, mais présuppose une autre narration du monde.

Celle-ci exige l'installation d'une nouvelle constitution du monde réclamant la suppression du Conseil de Sécurité et non son élargissement des membres qui a échoué suite à des jalousies inter-étatiques. Le groupe de quatre (Brésil, Japon, Allemagne, Inde) se prononce pour une augmentation de membres permanents et non-permanents au sein du Conseil, et d'autres pays (exemple Mexique et Corée du Sud) sont en faveur d'une augmentation de membres non-permanents; les Africains n'émettent pas sur les mêmes longueurs d'ondes. Sachant que le droit de veto que se sont accordé les vainqueurs vient donner raison à Kant pour qui il est difficile de trouver un chef qui n'abuse de sa liberté et qui exerce le pouvoir d'après les lois sans avoir quelqu'un au-dessus de lui, il nous faut une CDN jouant le rôle d'un chef suprême qui doit être juste en lui-même. Ceci étant, même

¹¹⁷ E. MORIN, *La méthode 6*, p.162.

¹¹⁸ *Ibidem*, p.162.

¹¹⁹ Nous sommes conscient qu'il nous faut tout un écrit pour bien parler de l'ONU et de son alternative.

¹²⁰ P. M. DEFARGES, La réforme de l'ONU, obsédante et impossible [en ligne] http://......

l'Assemblée Générale, AG en sigle, doit disparaître sous sa forme actuelle. Sans cela, d'autres plans comme celui de Panyarachun-Annan seront enterrés suite au discrédit de la bureaucratie onusienne, à l'hostilité des Etats-Unis prenant l'ONU pour son enfant ingrat, à l'hypocrisie –division du Tiers-Monde et à l'usage de force de la part de Cinq permanents qui fait que l'ONU bute contre le trou noir. Et d'autres propositions comme celles de Small five (Suisse, Costa-Rica, Liechtenstein, Jordanie et Singapour) d'avril 2012 seront sans issue. Retenons qu'on ne voit pas la fumée blanche sortir du Conseil de Sécurité, car l'ONU n'est pas une émanation démocratique. Elle doit connaître une disparition pour qu'on passe d'une Société internationale à une Communauté des nations, vraie Communauté internationale défendant le principe de dignité pour tous les êtres humains (–donc il n'y a pas de grands et de petits pays ayant des hommes supérieurs et inférieurs) et celui de la souveraineté du peuple; ainsi on dira adieu à la négociation « en silos » ou en « tuyaux d'orgues » séparant les problèmes mondiaux et négociant chaque type de problèmes séparément.

La construction d'une Communauté des Nations ou Communauté internationale passe par une nouvelle conception du monde. Celui-ci est devenu « un vaste système d'interdépendance [complexe], un écosystème; ce n'est plus le modèle matériel de l'horloge 122 qui s'impose (...), mais celui du vivant. Des changements considérables en résultent » 123. Comme le système vivant est un système finalisé, la Communauté des Nations ou Communauté internationale sera aussi un système finalisé. Si le système vivant s'organise autour d'un objectif qui n'est autre que la vie et le maintient dans le temps de la structure qui permet à celle-ci de s'exprimer, il en sera de même avec la Communauté. Cette dernière s'organisera autour d'un objectif consistant à permettre à chaque État de servir la vie de sa nation. En outre, cette Communauté sera dotée des structures devant faciliter l'expression d'une vie meilleure souhaitée.

Ce qui précède nous invite à concevoir le monde actuel comme un hologramme : « Non seulement chaque partie du monde fait de plus en plus partie du monde, mais le monde en tant que tout est de plus en plus présent en chacune de ses parties. Cela se vérifie, non seulement pour les nations et les peuples, mais aussi pour les individus. De même que chaque point d'un hologramme contient l'information du tout dont il fait partie, de même désormais chaque individu reçoit en lui ou consomme les informations et les substances venant de tout l'univers » 124. C'est l'Holisme qui est recommandé.

En outre, cette démocratisation doit s'accompagner de la construction d'un ordre juridique. Celui-ci ne doit pas privilégier le domaine économique et commercial au détriment des autres comme cela se fait aujourd'hui.

Pour une régulation politique mondiale, la Communauté des Nations ou Communauté internationale aura à reconnaitre l'humanité comme sujet juridique et politique distinct des États et indépendant d'eux. L'humanité étant vue comme un bien commun dont chacun est membre, il y aura des gens d'autres cieux pour traduire en justice des États étrangers qui violent les droits humains et les droits de la TERRE. Cela conduira même à la pacification du monde ou des mondes.

La CDN, du point de vue écologique, entrainera un consensus mondial indispensable, « qui conduirait, par exemple, à programmer une agriculture durable et diversifiée, à développer des formes d'énergies renouvelables et peu polluantes, à promouvoir un meilleur

 $^{^{121}}$ T. DAVIS, L'ingénierie démocratique appliquée à la reforme de l'ONU, dans Géostratégiques N° 14 (décembre 2006), p.134 (131-144)

Dans l'horloge, la même loi régit le système à tous les niveaux. Cependant, le vivant ne saurait être considéré comme la somme de ses parties.

¹²³ R. PASSET, dans DELMAS-MARTY, M., o. c., p.124.

¹²⁴ E. MORIN, et A.-B. KERN, *Terre-Patrie*, p.37.

rendement énergétique, une gestion plus adéquate des ressources forestières et marines, à assurer l'accès à l'eau potable pour tous » §164

La CDN sera à même d'instaurer des cadres régulateurs généraux « qui imposent des obligations, et qui empêchent des agissements intolérables, comme le fait que certains pays puissants transfèrent dans d'autres pays des déchets et des industries hautement polluants »§173 nécessité de CDN

La CDN est la seule capable de générer des accords internationaux urgents, qui soient respectés et ainsi on aura « une réaction globale plus responsable, qui implique en même temps la lutte pour la réduction de la pollution et le développement des pays et des régions pauvres. Le XXIème siècle, alors qu'il maintient un système de gouvernement propre aux époques passées, est le théâtre d'un affaiblissement du pouvoir des Etats nationaux surtout parce que la dimension économique et financière, de caractère transnational, tend à prédominer sur la politique »§175 CDN

D'accord avec le Pape François, nous affirmons aussi que « la maturation d'institutions internationales devient indispensable, qui doivent être plus fortes et efficacement organisées, avec des autorités désignées équitablement par accord entre les gouvernements nationaux, et dotées de pouvoir pour sanctionner »§175. Mais nous ne marchons pas avec lui quand il continue à croire que l'ONU peut encore intervenir efficacement; il suffit qu'un membre du Conseil de Sécurité s'y oppose pour que tout tombe. Voilà pourquoi nous plaidons pour la CDN. Sans cela, tous les Sommets consacrés à la Terre seront « aplanis » et personne n'appliquera ses résolutions. Et aucun agenda avec un programme d'action et un accord sur la diversité biologique ne sera élaboré, aucune protection de la diversité biologique ne sera envisagée, la désertification continuera son bonhomme de chemin et le changement climatique nous suffoquera.

3.2.2.3. Conception de l'économique

Point n'est besoin de rappeler que le paradigme techno-économique, de par son idéologie a institué la culture consumériste qui a conduit à la marchandisation de la TERRE. Ceci étant et voulant établir une économie engendrant le paradigme écologique, nous devons nous convaincre, à la suite du Pape François, que « toute volonté de protéger et d'améliorer le monde suppose de profonds changements dans les styles de vie, les modèles de production et de consommation, les structures de pouvoir établies qui régissent aujourd'hui les sociétés>» ¹²⁵. En d'autres termes, chacun de nous ou mieux « l'humanité est appelée à prendre conscience de la nécessité de réaliser des changements de style de vie, de productions et de consommation, pour combattre ce réchauffement ou tout au moins, les causes humaines qui le provoquent ou l'accentuent » ¹²⁶. Une fois convaincus qu'un ralentissement de notre « rythme déterminé de production et de consommation peut donner lieu à d'autres formes de progrès et de développement » ¹²⁷, alors nous serons à même de proposer une autre forme d'économie, mais cela sous-entend que nous ne devons plus souffrir d'étroitesse de vue, faute de quoi nous ne saurions pas « découvrir que la diversification d'une production plus innovante, et ce avec un moindre impact sur l'environnement, peut être rentable. Il s'agit

¹²⁵ PAPE FRANCOIS, op.cit., §5.

¹²⁶ *Ibidem*, §23.

¹²⁷ *Ibidem*, §191.

d'ouvrir le chemin à différentes opportunités qui n'impliquent pas d'arrêter la créativité de l'homme et son rêve de progrès, mais nouvelles » 128.

Vouloir proposer une économie alternative relève du souci de « réfléchir de manière responsable sur le sens de l'économie et de ses objectifs, pour en corriger les dysfonctionnements et les déséquilibres » 129, et ce en vue de proposer de nouveaux modèles de progrès.

Du point de vue économique, on ne doit plus accepter que l'économie avale le politique.

Cela nous contraint à imaginer une autre pratique économique s'inspirant, entre autres, de la sagesse africaine de la rencontre incarnée dans les proverbes tels que « quand les mâchoires se rencontrent, elles brisent un os »¹³⁰(travail en commun), « un seul morceau de bois donne de la fumée, mais pas de feu »¹³¹, « les fourmis se sont dit : Réunissons-nous, nous réussirons à transporter l'éléphant »¹³²(s'entraider les uns les autres dans tous les travaux), « deux seins ont suffi pour nourrir tout un homme »¹³³(résultat de l'effort solidaire), « deux à deux est le secret du bonheur »¹³⁴.

Une économie soutenable, sociale et solidaire est à prôner.

Cette nouvelle gestion économique doit poser le problème de la propriété privée et de la destination universelle des biens. Un rapport dialectique doit exister entre les deux. La propriété privée fait partie des droits humains et notre Démocratie participative et prosôponiste le reconnaît. Et comme le dit saint Thomas, « il est légitime que l'homme possède des biens, car cette possession est nécessaire à la vie humaine, pour trois raisons. D'abord, on prend plus de soin de ce que l'on possède en propre que de ce qui est commun à tous ou à plusieurs (...). Ensuite, il y a plus d'ordre dans les affaires lorsque chacun est spécialement chargé d'une œuvre déterminée, mais c'est la confusion générale lorsque n'importe qui s'occupe de n'importe quoi. Enfin, la propriété individuelle favorise la concorde entre les hommes chacun étant content d'avoir ce qu'il possède » 135. En saint Thomas, nous entendons la voix d'Aristote s'opposant à la théorie platonicienne de la communauté des biens. Comme il faut combattre les inégalités, l'on doit mettre en exergue la notion du bien commun invitant à sortir des présupposés ultralibéraux qui posent « la concurrence comme seul moteur de développement, pour proposer d'autres moteurs : la coopération, la solidarité, la recherche d'une justice sociale » 136. C'est ici que la théorie de la destination universelle des biens intervient comme limite aux droits de propriété. Les biens de la terre doivent servir suffisamment à tous les hommes. C'est ici que la philosophie de la rencontre se fait encore valoir à travers les proverbes : « Le cultivateur est seul, mais ceux qui mangent sont nombreux » 137, « ce qui est planté par un seul, beaucoup le mangent » 138, « là où il y a un homme, là il y a un chemin et un arbre pour se reposer sous son ombrage : là vous

¹²⁸ *Ibidem*, §191.

¹²⁹ *Ibidem*, §194.

¹³⁰ VAN HOUTTE, *o.c.*, p.11.

¹³¹ *Ibidem*, p.12.

¹³² *Ibidem*, p.13.

¹³³ *Ibidem*, p.13.

¹³⁴ *Ibidem*, p.23.

¹³⁵ SAINT THOMAS, cité par KAUMBA Lufunda, Vers une éthique globale, p.56-57.

¹³⁶ P. DE WOOT, et J. DELCOURT, o.c., p.621.

¹³⁷ VAN HOUTTE, G., *o.c.*, p. 71.

¹³⁸ G. DEFOUR, Cinq mille proverbes africains pour la loi des hommes nouveaux, Bukavu, Editions Bandori, 1990, p.33.

fumerez du tabac, là, vous vous sentirez heureux »¹³⁹, « la petite vieille qui a de la fortune se découvre une foule de petits enfants »¹⁴⁰ et « les biens des frères appartiennent à toute la famille : ils ne sont pas la propriété d'un seul »¹⁴¹ Puisqu'il en est ainsi, même les connaissances, les savoirs scientifiques et la technologie, tous ces biens privés immatériels, doivent être soumis au principe de la destination universelle et de la poursuite du bien commun¹⁴². Et Kaumba Lufunda a raison d'affirmer que « le principe de la destination universelle des biens doit dominer toute la vie économique »¹⁴³.

3.2.3. Pour un Paradigme écologique

Le paradigme écologique doit contenir, pour tous discours s'effectuant sous son empire, les concepts fondamentaux ou les catégories maîtresses de l'intelligibilité en même temps que le type de relations logiques entre ces concepts ou catégories.

Ce paradigme écologique aura des concepts fondamentaux ou des catégories maîtresses de l'intelligibilité de la pratique économico-socio-politique de notre époque historique. Nous pouvons en citer quelques uns : Faune, biodiversité, surexploitation, déforestation, écosystème, cadastre minier, Sac. Forestières et minières, exploitation industrielle, préservation des forêts tropicales et la préservation de la biodiversité, forêts, dégradation, carbone, effet de serre, Séquestration de carbone, réduction des émissions de la déforestation, réduction de la dégradation des forêts, conservation de carbone des forêts, gestion durable des forêts, augmentation des stocks des forêts, démocratie environnementale, déboisement, changements climatique, préservation de la biodiversité, réchauffement de l'atmosphère, l'augmentation du taux de produits chimiques toxiques dans l'eau, l'érosion des sols, l'amincissement de la couche d'ozone, la diminution des ressources alimentaires, l'amoindrissement de la biodiversité., réglementation, décloisonnement, discipline budgétaire, réforme fiscale, État régalien, investissement direct d'étranger régulé, firme transnationale révisée, marché dérégulateur, , marchés organisés

Avec cette batterie conceptuelle, le paradigme écologique jouera le rôle sémantique, celui d'offrir un cadre d'intelligibilité. C'est ainsi qu'il nous donne une conception de l'homme ou sujet qui n'est pas propriétaire de la terre et qui fuit l'anthropologie déviée et qui lie l'anthropologie à l'écologie. Ainsi, le sujet, par des pratiques quotidiennes soucieuses de préserver l'écologie, développera des vertus écologiques comme l'altruisme, l'admiration esthétique de la nature, la conscience écologique, la solidarité, la compassion, etc.

Son rôle logique ne sera pas à démontrer. Ce paradigme déterminera des opérations maîtresses et la plus importante est celle d'exclusion-inclusion. La culture écologique exclura la culture consumériste, la suprématie du marché. Les vertus écologiques excluront l'égoïsme, l'utilitarisme, les intérêts particuliers et immédiats ; son économie soutenable exclura l'OMC et son ORD. Le paradigme écologique exclura la logique d'efficacité et d'immédiateté de l'économie, le paradigme utilitariste et la logique de la raison instrumental. Le paradigme écologique inclura la superstructure (morale, politique, philosophie, pratique juridique, etc.) Ce paradigme inclura l'État régalien pour défendra la population, pour briser le pouvoir des firmes multinationales, pour réprimer toute négation des droits humains sacrifiés sur l'autel du

¹³⁹ *Ibidem*, p.35.

¹⁴⁰ *Ibidem*, p.35.

¹⁴¹*Ibidem*, p.71.

¹⁴² Cf. *Ibidem*, p.35.

¹⁴³ KAUMBA Lufunda, Vers une éthique globale. Mondialisation, balkanisation et destination universelle des biens de la République Démocratique du Congo, Lubumbashi, ISIM, 2002, p.11.

gain. Il inclura la CDN pour la voir imposer un modus vivant instaurant un holisme entre TERRE et ses différentes parties dont l'être humains et pour que les Sommets de la TERRE soient un succès et ce pour la survie de l'humanité, de la TERRE et pour instaurer dans le monde entier un partage équitable de toutes les ressources en pensant aux générations futures. Cela fera jouer au paradigme écologique son rôle idéologique. Celui-ci consiste à déterminer nos idées, et de ce fait, nos comportements pour nous adapter au rythme ou style de vie reflétant l'éducation environnementale, le respect de la terre et de l'être humain, et ce grâce à la conversion écologique.

On pensera plus à *l'Être-Avec-la-Nature qu'à Avoir-la-Nature* comme marchandise. L'homme, par ce rôle idéologique, deviendra *homo ecologicus, amicus, protector et* ou mieux une « chance écologique ».

Comme tout paradigme, le paradigme écologique sera non falsifiable. Il est à l'abri de toute infirmations-vérification empirique, car sans être technophobe, elle intègre une technologie promotrice de la TERRE et de l'être humain. Sa rationalité technique sera en harmonie avec la rationalité axiologique, car l'homme ne sciera plus la branche sur laquelle il est assis.

Par ailleurs, ce paradigme écologique dispose du principe d'autorité axiomatique et il est fondateur des axiomes, dont « écologie de l'homme : l'homme aussi possède une nature qu'il doit respecter et qu'il ne peut manipuler à volonté » (Benoit XVI), « La politique et l'économie, en dialogue, se mettent résolument au service de la vie, spécialement de la vie humaine » (Pape François), « notre incapacité à penser sérieusement aux générations futures est liée à notre incapacité à élargir notre conception des intérêts actuels et à penser à ceux qui demeurent exclus du développement » (Pape François), « La myopie de la logique du pouvoir ralentit l'intégration de l'agenda environnemental aux vues larges » (Pape François), « tenir compte de la nature de chaque être et de ses liens mutuels dans un système ordonné » (Jean-Paul II), « Il n'y a pas de nouvelle relation avec la nature sans un être humain nouveau. Il n'y a pas d'écologie sans anthropologie adéquate » (Pape François), « Acheter est non seulement acte économique mais toujours aussi un acte moral » (Benoit XVI)

CONCLUSION

Notre réflexion portait sur le paradigme écologique, alternative au paradigme de la mondialisation néolibérale que le Pape François appelle volontiers paradigme techno-économique.

Sachant que notre maison, *heimat*, à savoir la TERRE est menacée, puisque devenue une marchandise, nous tous y compris, nous nous sommes posé certaines questions : doit-on laisser perdurer cette marchandisation de la TERRE par la mondialisation néolibérale ? Quelles stratégies doit-on mettre en œuvre pour renverser la vapeur et construire une alternative, le paradigme écologique ?

En voulant répondre à cette question, nous avons argumenté en vue de proposer le paradigme écologique. Pour ce faire, nous avons, dans un premier temps, dit ce que nous entendons par paradigme et ce en montant sur les épaules d'E. Morin.

Dans un second moment, nous avons tenté de définir la mondialisation tout en présentant ses acteurs, son idéologie et tout en faisant voir comment elle opère comme paradigme techno-économique.

Ayant l'ambition scientifique de présenter le paradigme écologique comme alternatif au paradigme techno-économique, nous avons parlé, dans un dernier temps, de la RDD comme étant la première voie nous conduisant vers le paradigme écologique. Après avoir relevé ses limites, nous avons proposé d'autres stratégies, et ce sur le plan éthique, politique et économique. Ainsi, sommes-nous parvenu à la construction du paradigme écologique et nous avons fait voir comment il doit fonctionner comme paradigme.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

I- Livres

ALTHUSSSER, L., - Pour Marx, Paris, La Découverte, 1986.

AMANRICH, F., La démocratie est morte, vive la clérocratie! ou la clérocratie comme

alternative à la démocratie, Paris, Barre et Dayez Editions, 1999).

BONOFACE, P., Le monde contemporain : grandes lignes de partage, Paris, PUF, 2001

CORM, G., Le nouveau gouvernement du monde : idéologies, structures, contre-pouvoirs, Paris, La Découverte, 2010.

CROZET, Y. et alii, Les grandes questions de l'économie internationale, Paris, Nathan, 2003 DE BRABANDERE, L. et DEPREZ, S.,Le sens des idées. Pourquoi la créativité ? Paris,

Dunod, 2004.

DECLOURT, J. et De WOOT, P. C. (dir), Les défis de la mondialisation. Babel ou

Pentecôte, Louvain, Presses Universitaires de Louvain, 2001.

DEFARGES P.M., La mondialisation, Paris, PUF, 2010.

DEFOUR, G., Cinq mille proverbes africains pour la loi des hommes nouveaux, Bukavu,

Editions Bandori, 1990.

DELBACCIO, M. et PELLOILE, B. (dir), *Du cosmopolitisme*, Paris, L'Harmattan, 2000. DELMAS-MARTY, M., e.a., *Pour un nouvel imaginaire politique*, Paris, Fayard, 2006. DE MONTBRIAL T. et Jacquet, P. (dir), *Rames*, Paris, Dunod, 2001.

DESCHAMPS, C., La pensée singulière. De Sartre à Deleuze. Quarante ans de philosophie

en France, Paris, Bordas, 2003.

DE SENARCLENS, P., *La mondialisation. Théories, enjeux et débats*, Paris, Armand Colin, 2001.

HÖSLE, V., Philosophie de la crise écologique, Paris, Payot, 2011

HOUTART, F. et POLET, F. (dir), Un autre Davos. Mondialisation des résistances et des luttes, Paris, s.e., 1999.

KAUMBA Lufunda, - Vers une éthique globale. Mondialisation, balkanisation et

destination universelle des biens de la République Démocratique du Congo, Lubumbashi, ISIM, 2002.

LATOUCHE, S., - *Les dangers du marché planétaire*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1998.

MORIN, E., La méthode 4. Les idées : leur habitat, leur vie, leurs mœurs, leur organisation, Paris, Seuil, 1991.

MORIN, E. et KERN, A.-B., Terre-Patrie, Paris, Seuil, 1993.

MPALA Mbabula, L, pour une nouvelle narration du monde. Essai d'une philosophie de *l'histoire*, préface de Tom Rockmore, Lubumbashi, Editions Mpala, 2015.

-Pour la démocratie prosôponiste ; préface d'Emmanuel Banywesize, Lubumbashi, Ed. Mpala, 2013.

PETRELLA, R., Ecueils de la mondialisation. Urgence d'un nouveau contra social,

Montréal/Québec, Editions Fides/ Musée de la civilisation, 1997.

SILEM, A. et ALBERTINI, J.-M.(dir), *Lexique d'économie*, Paris, Dalloz, 2004. TANDON, Y., *Le commerce*, *c'est la guerre*, préface de Jean Ziegler, tradduit de l'anglais par

Julie Duchatel, Genève, CETIM, 2015.

VAN HOUTTE, *Proverbes africains. Sagesse imagée*, Kinshasa, L'Epiphanie, 1986. VON HAYEK, F. A., *La route de la servitude*, traduction de G. Blumberg, Paris, PUF, 2013.

ZACHARIE, A., Mondialisation: qui gagne et qui perd. Essai sur l'économie politique du développement, Bruxelles, Editions Le Bord de l'Eau, 2013.

II. Articles

ADEBU Liginda, C., Scénario de référence de réduction des émissions dues à la

déforestation et à la dégradation des forêts et le monitoring-reportage et vérification en République Démocratique du Congo, dans AMURI Mpala-Lutebele, M (dir), Des Symphonies par la croissance verte. Littérature et dynamiques de l'environnement, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 392-407.

CRUEZEL, E. Trajec toires militantes à ATTAC : les adhérents de Gironde et de Haute

Garonne, [en ligne] http://www.afsp.msh-paris-fr/actuvite/groupe/germm/kollgernom03

Ixt/germoozcruzel.pdf. (page consultée le 12/04/2005).

DAVIS, T., *L'ingénierie démocratique appliquée à la reforme de l'ONU*, dans *Géostratégiques N° 14* (décembre 2006), p.131-144

KABAMBA Mbambu, F., Le registre participatif de la gouvernance

REDD en République Démocratique du Congo. Les nouvelles trajectoires de l'implication de la société civile congolaise, dans AMURI Mpala-Lutebele, M (dir), Des Symphonies par la croissance

verte. Littérature et dynamiques de l'environnement, Paris, L'Harmattan, 2014p. 408-419.

LOYOMBO Esimola, W., Chaînons manquants dans la préparation

de la République Démocratique du Congo à la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD), dans AMURI Mpala-Lutebele, M (dir), Des Symphonies par la croissance verte. Littérature et dynamiques de l'environnement, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 420-433.

SAMUEL, A., La mondialisation, qu'est-ce que c'est au juste?, dans Spiritus 166 (2002), p.5-10.

TOURE Marèma, L'impact de la mondialisation au niveau social, BIT/CODESRIA [en

ligne] http://www.ile.org/public/english/wcsdg/docs/poure.pdf (page consultée le 29/6/2005).

ZARIFIAN, P., *La mondialisation comme appartenance au même monde*, [en ligne] *http://perso.wanasoo.fr/philippe.zarifian* (page consultée le 15/11/2005).